

La prise en charge du “peri-scolaire” France

Rachel SILVERA
May 2011

**External report commissioned by and presented to the EU Directorate-General Justice,
Unit D1 'Gender Equality'**

Structure

1. Introduction

2. Organisation of pre-primary and primary education

3. Out-of-school services: facts and figures

3.1 Out-of-school services for children in pre-primary education

3.2 Out-of-school care for school going children

3.2.1 Availability

3.2.2 Quality

3.2.3 Flexibility

3.2.5 Attitudes

3.2.6 New developments

3.3 Debate

4. Childcare services: research, policies and challenges

4.1 Labour market achievements

4.2 Child development

4.3 Social inclusion

4.4 Debate

5. Summary and conclusions

Nous remercions Mmes BOULANGER (de l'école élémentaire, rue des Pyrénées, 75020 Paris), BRASSAC et GALIERE (de l'école pré-élémentaire et élémentaire des Chazelles, de Montrodât 48100).

1. Introduction

La France se distingue *par un volume horaire d'enseignement* parmi les plus lourds d'Europe, sur des temps très courts. Les horaires scolaires sont concentrés « sur un nombre limité de jours, des semaines plus courtes, des journées plus longues, des vacances d'été et des congés intermédiaires d'hiver plus longs » (Conférence sur les rythmes scolaires, 2011, p.18)

Les débats pour réorganiser les rythmes scolaires et les transformer (développer des activités culturelles et sportives) sont en cours depuis longtemps.

La difficulté principale pour aborder la question des temps périscolaires en France vient du fait qu'ils ne sont pas couverts par le cadre national mais sont confiés aux choix des collectivités locales. Ceci se traduit par une absence de données statistiques homogènes, en dehors d'une enquête qui interroge les familles sur les modes de garde, mais qui n'est pas récente et complète. De plus, sur le fond, de grandes inégalités géographiques apparaissent dans les moyens, les temps consacrés au périscolaire selon les collectivités.

Mais en moyenne, en France, de nombreux enfants passent près de 10 heures par jour à l'école en étant accueillis entre 8h30 (parfois avant mais dans peu de cas) et surtout après les cours (jusqu'à 18h30 environ) ; avec pour la moitié des enfants, les repas pris sur le lieu scolaire.

Même avec un système assez souple, nous montrerons que les besoins d'accueil des enfants ne sont pas satisfaits et que c'est aux parents (et tout particulièrement aux mères) d'assumer l'articulation entre leurs temps professionnel et le temps scolaire de leurs enfants. Certes à la différence d'autres pays européens, ceci n'a pas une incidence massive sur l'emploi des mères, même si elles ont moins nombreuses à travailler à plein temps quand les enfants sont petits et nombreux. En revanche, elles sont amenées à rechercher des horaires de travail adaptées au temps scolaire, notamment le mercredi (où il n'y a pas classe en France). Parfois, les horaires atypiques imposés dans les secteurs féminisés leur permettent d'assumer ces responsabilités, mais c'est au prix de leurs propres conditions de travail et carrières. Pour les milieux plus favorisées où les deux membres du ménage ont souvent des horaires de travail longs, le recours à des modes de gardes rémunérées, non scolaires pour assurer le temps périscolaire est la meilleure solution. Ce recours permet également de prendre en compte le rythme des enfants, en leur laissant des temps de repos à la maison, non collectifs.

Enfin, la question de l'échec scolaire est aussi un défi pour le périscolaire, en offrant désormais des possibilités d'heures d'accompagnement éducatif personnalisé et gratuit pour les enfants les plus défavorisés. Mais cette solution ne semble pas convaincre tous les acteurs, notamment parce qu'il s'agit de rallonger encore le temps scolaire des enfants, et non forcément leur épanouissement dans d'autres activités non scolaires. ..

2. Organisation of pre-primary and primary education

L'âge de scolarité obligatoire en France est de 6 à 16 ans. Ceci s'applique pour tout le territoire national. Mais ces deux limites d'âges sont discutables et discutées :

- tout d'abord, à l'entrée : le système d'école pré-élémentaire (pré-primaire), la maternelle) s'ouvre à 3 ans, (jusqu'à 6 ans). Les enfants *peuvent* également être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter. En province, cet accès est plus précoce que dans les grandes villes, notamment en milieu rural, où la pénurie d'accueil des enfants de moins de 3 ans est très forte. Rappelons que l'école pré-élémentaire est un « droit » pour les enfants, mais non une obligation. Environ 18% des enfants de 2 ans sont scolarisés en France.
- En ce qui concerne la limite supérieure de 16 ans : les jeunes âgés de 14 à 16 ans peuvent entrer en apprentissage, s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :
 - o avoir effectué sa scolarité jusqu'en classe de 3^{ème} (fin du collège autour de 14 ans),
 - o avoir effectué deux années d'enseignement alterné ou d'enseignement professionnel (ex : classe préparatoire à l'apprentissage),
 - o avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 31 décembre de l'année de signature du contrat

La France se distingue *par un volume horaire d'enseignement* parmi les plus lourds d'Europe, sur des temps très courts. Les horaires scolaires sont concentrés « sur un nombre limité de jours, des semaines plus courtes, des journées plus longues, des vacances d'été et des congés intermédiaires d'hiver plus longs » (Conférence sur les rythmes scolaires, 2011, p.18)

Selon l'OCDE (2010), le temps total d'enseignement est très élevé en France : pour une moyenne de 6 777 heures de l'âge de 7 à 14 ans dans l'OCDE, la France totalise 7 773 heures. Seuls l'Italie (8 316 heures) et les Pays-Bas (7 880) dépassent ce niveau en Europe.

Le nombre moyen annuel d'heures d'enseignement obligatoire à 15 ans est de 1 048 heures en France (contre 595 heures en Pologne par exemple).

Les horaires habituels

De 3 à 10 ans : l'école pré-primaire (maternelle) et l'école primaire

En France, les enfants de 3 ans sont donc accueillis à l'école maternelle qui fait partie de l'école primaire (même organisation, même corps enseignant). Donc de 3 ans à 10 ans (fin de l'école primaire), les horaires sont identiques :

- Depuis 2008, la semaine fait normalement 24 heures (au lieu de 26 heures) réparties sur 4 ou 5 jours (avec des demi-journées), mais 2 heures supplémentaires sont attribuées aux élèves en difficulté.
- Le mercredi est un jour sans cours
- Les horaires « normaux » sont de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Mais, en maternelle, dans la première section (surtout pour les petits de moins de 3 ans), les enfants peuvent rentrer

chez eux l'après-midi, la sieste étant nécessaire (et prévue à l'école maternelle, en collectivité). C'est le cas de 6 enfants de moins de 3 ans sur 10.

- le mercredi et désormais le samedi sont libres

- Le nombre de semaines scolarisées par an est de 36, soit 180 jours ou encore 864 heures annuelles.

- Les vacances scolaires sont au total de 16 semaines, réparties, selon les régions, autour de 8 semaines d'été ; le reste découpé sur l'année : 1 semaine et demi en novembre, (vacances dites de la Toussaint) ; deux semaines à Noël ; deux semaines d'hiver (autour du mois de février) ; deux semaines autour de Pâques.

Selon les travaux réalisés par la DREES en 2007, la journée d'un enfant du primaire commence généralement entre 7h et 8 h (seulement 2% sont encore au lit après 8h). 77% d'entre eux partent à l'école après 8h. Les cours se terminent à 16h30 pour 76% des écoliers.

Le champ du temps périscolaire en primaire correspond donc au début de journée (avant ouverture à 8h30) ; à la pause dite méridienne (déjeuner) ; à la fin de journée de 16h30 à 18h ou au-delà ; au mercredi ; et aux vacances scolaires.

De 10 ans à 14 ans : le collègue

Les collégiens travaillent de 25 à 28h30 par semaine (sur 5 jours). Les plannings sont individualisés par collège, voire par enfants. En général de 8h à 18h.

Selon l'enquête de l'Insee (2007), les collégiens se lèvent plus tôt que les écoliers (plus des trois –quarts sont debout à 7h15 et autant ont quitté le domicile avant 8h. Les horaires de fin de journée sont plus variables qu'à l'école : 29% finissent avant 16h, 62% entre 16 et 17h, les autres après 18%.

Le périscolaire – s'il existe - porte sur le matin et la fin de journée ; sur la pause méridienne ; et les vacances scolaires (identiques au primaire).

De 14 ans à 16-17 ans : le lycée

Les lycéens sont scolarisés de 30 à 40h par semaine (soit au-delà de la durée légale du travail salarié !). 5 jours et demi par semaine. Ils ont en revanche les mêmes vacances scolaires que les autres.

3. Out-of-school services: facts and figures

3.1 Out-of-school services for children in pre-primary education

Comme nous l'avons expliqué dans le point précédent, il n'y a pas de distinction entre les horaires du pré-primaire et du primaire, dans la mesure où l'école maternelle fait partie de la même institution que l'école primaire. Les données dont nous disposons portent surtout sur le primaire, mais les principes de garde périscolaires sont les mêmes pour le pré-primaire et le primaire (garderie et études le matin et le soir, cantine et garderie le midi, centres aérés le mercredi et les congés scolaires).

Selon les communes, il existe donc un accueil avant l'ouverture des maternelles (parfois 7h30, mais pas à Paris) ; après la sortie (fréquent de 16h30 à 18h30 voire 19h) : il s'agit d'une

garderie avec un goûter, des jeux et une récréation, dans les locaux de l'école. Une cantine existe en général le midi avec garderie et récréation. Des centres aérés, regroupés sur plusieurs écoles ou indépendants existent pour le mercredi et les vacances scolaires. Tout ceci sera développé dans les points suivants.

Les données statistiques disponibles *pour le soir*, montrent que pour les enfants en pré-primaire, la sortie d'école est assurée majoritairement par les parents, même si les deux travaillent. La solution la plus fréquente en dehors des parents est la garderie périscolaire (26% des petits si la mère travaille à temps complet).

Répartition des enfants de 2 ou 3 ans à 6 ans selon le mode de garde de 16h30 à 19h

	Parents seuls	Garderie scolaire			Assistant maternel	Gds parents	Autres	total
		Seule	Avec autre mode de garde	total				
Ensemble	66	15	2	17	5	5	7	100
Les 2 parents travaillent	52	20	2	22	8	8	10	100
La mère travaille à temps complet	46	22	4	26	9	8	11	100

Source : enquête Drees 2002, cité par Robert-Bobée, 2010.

Le midi, la moitié des enfants en maternelle à temps complet déjeunent à la cantine ; 4 sur 10 déjeunent avec l'un des parents ; 3% avec un assistant maternel et 3% avec un grand-parent (source Robert-Bobée, op.cit.).

Quant au *mercredi*, les $\frac{3}{4}$ le passent avec l'un des parents ; les autres en centres de loisirs ou avec un grand-parent...

On constate donc une grande diversité dans les modes de garde en dehors de l'école. Les parents, et surtout les mères, même si elles travaillent, assurent un rôle essentiel pour le temps non scolaire. Il y a donc une articulation importante entre le temps scolaire, le temps de travail des parents et le temps d'accueil périscolaire.

3.2 Out-of-school care for school going children

3.2.1. Availability

Le temps périscolaire correspond aux horaires du matin, de midi, de fin de journée ; de mercredi et des vacances scolaires. Certains établissements scolaires offrent l'accès à la cantine le midi, à l'étude ou à la garderie le matin et le soir. D'autres intervenants, rémunérés ou pas par les familles peuvent être aussi mobilisés : il s'agit des modes de garde traditionnelle de la petite enfance : assistantes maternelles, emplois familiaux (baby-sitters), grands-parents. Ces intervenants peuvent d'ailleurs prendre le relais après le périscolaire de l'école...

Rappelons que depuis 2008, une aide personnalisée de deux heures par semaine est offerte aux enfants en difficultés scolaires. De plus, un accompagnement éducatif de même durée est proposé dans les zones d'éducation prioritaire (voir plus loin).

L'enquête disponible sur ce sujet (DREES, *op.cit.*) note « qu'au-delà d'un temps global, imprimé par l'école, il apparaît que les temps et activités de chacun varient en fonction de l'âge, de la disponibilité des parents – de la mère en particulier – ou des grands-parents, et de l'environnement géographique. ».

Les données suivantes montrent que **2% des écoliers seulement vont à la garderie le matin** ; ceci n'existe pas au collège (ni à Paris, pour toute l'école primaire). Ce recours à la garderie correspond à des enfants dont la mère exerce une activité professionnelle.

Plus de la moitié des écoliers (52%) et la majorité des collégiens (62%) mangent à l'école (à la cantine). L'écart peut s'expliquer par une différence de taux d'équipement (tous les établissements primaires n'ont pas de cantine car cela relève de la compétence de la commune et n'est pas obligatoire) ; mais surtout par la distance entre le domicile et le collège (notamment en milieu rural).

Quant aux soirs, près des trois-quarts des écoliers rentrent avec leurs parents, 11% avec un autre membre de la famille. Le recours à une personne rémunérée est très rare (1%). Cela correspond aux ménages ayant des revenus plus élevés et des horaires de travail plus lourds.

Parmi les écoliers qui ne rentrent pas directement chez eux, 13% vont à l'étude ou à la garderie de l'école ; seulement 4% des collégiens.

Le temps périscolaire des écoliers et collégiens durant une journée de cours

Parts des enfants scolarisés	primaire	collège
Le matin :		
- Se sont rendus directement à l'école	95%	99%
- Ont été à la garderie, étude ou centres de loisirs avant l'école	2%	0
- autre	3%	1%
Le midi :		
- Ont déjeuné chez eux	40%	30%
- Ont déjeuné à la cantine de l'école	52%	62%
- autre	8%	8%
Le soir :		
-sont rentrés directement chez eux	73%	88%
- Ne sont pas rentrés directement	27%	12%
<i>Sont restés à l'étude ou garderie</i>		13%
<i>Sont allés à une activité sportive, culturelle</i>		5%
<i>Sont allés chez une personne rémunérée</i>		2%
<i>Sont allés dans la famille, amis ou autres</i>		7%
		3%
		4%
		0%
		5%

Source : Ined, repris par Drees, 2007

Au total, 21% des collégiens et 14% des écoliers font de longues journées qui dépassent 10 heures dehors.

Certains enfants « cumulent » en effet ces activités périscolaires : 1% suivent les trois (matin, midi et soir) ; 10% vont à la cantine et à la garderie du soir ; 41% seulement à la cantine ; **44% des écoliers ne bénéficient d'aucune activité périscolaire.**

Le mercredi :

Le problème du mercredi est encore plus délicat que les autres jours de la semaine car pour la grande majorité des écoliers, il est libre ; mais les trois quarts des collégiens ont cours le matin. Le recours au périscolaire le mercredi dépend surtout si la mère travaille ou pas ce jour là : 32% des enfants ont une mère qui travaille le mercredi (surtout pour les collégiens : 36% et moins pour les écoliers : 27%). La moitié des élèves du primaire sont gardés le mercredi par leur mère : soit parce qu'elle est inactive, au chômage, à temps partiel et même si elle est à temps complet, elle se « débrouillera » : 20% des enfants dont la mère est dans ce cas sont gardés par elle. Ceci est lié au secteur d'activité où travaillent ces mères : un tiers des enfants concernés ont une mère qui travaille dans les services aux particuliers, avec des horaires « compatibles » avec la garde des enfants le mercredi. De plus, des parents s'organisent aussi entre eux pour assurer cette garde ou font appel aux grands-parents. 9% des écoliers se gardent eux-mêmes (ou en présence de frères et sœurs). **Enfin, un enfant sur cinq relève du périscolaire (au sens large) : centres aérés et études (dans les locaux scolaires) ; activités culturelles ou sportives...** Malheureusement, cette enquête ne distingue pas entre les deux : or, dans le premier cas, il s'agit bien d'une garde continue sur la journée, alors que les autres activités sont plus ponctuelles et supposent souvent l'accompagnement d'un adulte... Ce regroupement explique certainement que ce sont les collégiens dont la mère ne travaille pas le mercredi qui y ont le plus recours : il s'agit sûrement d'activités culturelles ou sportives, plutôt que des centres aérés qui n'existe pas au collège, sauf exception.

Qui s'occupe des enfants (de 6 à 14 ans) le mercredi ?

Activité de la mère	Mère travaillant toute la journée		Mère travaillant une demi-journée max (y compris inactive)	
	Ecoliers	Collégiens	Ecoliers	Collégiens
Avec ses parents	32	28	65	53
- Sa mère	20	12	51	42
- Son père	6	8	1	2
- Les deux parents	5	4	8	5
- Avec l'autre parent (séparé)	1	4	5	4
Avec frères et sœurs sans parents	6	15	3	3
Avec des amis sans parents	0	7	1	5
Seuls	3	13	1	2
Chez des amis sans parents	0	3	1	3
Avec un autre membre de la famille (grands-parents...)	27	8	5	3
Avec une personne rémunérée	9	1	2	0
Centre aéré, club, étude...	23	23	20	28
Autres	0	2	1	3
Total	100	100	100	100

Source : Drees, 2007.

A partir d'une autre source statistique, l'EU-SILC, on peut observer le nombre d'enfants qui ont un autre mode de garde que la garde formelle (dont le périscolaire mais aussi les grands-parents...) et la durée moyenne de ces autres modes de gardes. On note que 19% des enfants de 3 à 6 ans (pour la plupart en maternelle) ont un autre mode de garde d'une durée inférieure à 29h par semaine. Cette part est en baisse depuis 2005. C'est le cas de 14% des enfants en primaire (jusqu'à 12 ans seulement). Au-delà de 29 heures, ces autres modes de garde sont très peu courants. Quant à la durée moyenne de cette garde, elle est de 15.5h (de 3 à 6 ans) et de 10.3h (de 6 à 12 ans).

Part des enfants ayant un « autre mode de garde informel » en%

Ages des enfants	Durée de la garde	2005	2006	2007	2008	2009
3 - 6 ans	1 à 29h	25	24	24	22	19
	+30h	3	3	3	2	3
6 – 12 ans	1 à 29h	16	17	15	15	14
	+30h	1	0	0	1	1

Source : EU-SILC

Moyenne des heures hebdomadaire de la garde informelle (enfants ayant au moins 1h de garde formelle)

Age des enfants	2005	2006	2007	2008	2009
3 - 6 ans	15.3h	14.5h	14.6h	13.3h	15.5h
6 – 12 ans	10.9h	10.9h	10.9h	11.3h	10.3h

Source : EU-SILC

3.2.2 Quality

La qualité des services périscolaires varie selon les communes, les moyens attribués. Mais en général, les personnels chargés du périscolaire sont salariés de la commune, ont un diplôme national mais non professionnel : le BAFA

Le type d'activité dépend de l'âge des enfants et des moyens de la commune. Pour une part, il s'agit de temps de récréation, de « garderie »; ou d'études (devoirs faits normalement à la maison, effectués durant la tranche 16h30-18h dans une salle de classe, surveillés par un animateur (non enseignants)). Dans ce cas, le personnel n'est pas professionnellement formé à l'enseignement et d'après des d'enseignants, il est rare que le travail scolaire soit réellement fait. Mais dans certaines communes (comme dans l'exemple que nous présenterons à Montrodât, la garderie n'est pas un temps d'études mais de jeux et de récréations, les enfants ne retournent pas en classe. Ceci est conforme au fait que les devoirs scolaires sont *normalement* interdits en France. L'aide scolaire personnalisée peut être donnée pour des enfants en difficulté mais sur l'heure du déjeuner.

Enfin, certaines communes ont les moyens d'aller plus loin : soit en offrant une aide scolaire aux enfants (par des enseignants, souvent gratuite) ; soit en offrant des activités extrascolaires plus précises dans les locaux de l'école organisées par des animateurs ayant des compétences particulières (voir l'encadré 2 sur la ville de Paris) : activités sportives (judo, cerf-volant, gymnastique, ping-pong animés parfois par des enseignants...); activités culturelles (peinture...) ou de plein air...

Le taux d'encadrement des enfants est fixé par le Ministère de la Jeunesse et des sports : **1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans (école maternelle) ; 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.** Certaines communes assurent un suivi de la qualité de la formation des animateurs, en développant leur formation professionnelle mais cde n'est pas toujours.

Les animateurs sont en général titulaires ou stagiaires du BAFA (diplôme d'une trentaine d'heures de formation, voir encadré) et encadrés par un directeur titulaire du BAFD (brevet...). D'autres diplômes peuvent être acceptés pour devenir animateurs (comme CAP petite enfance, CQP (certificat qualification professionnelle) Animateur périscolaire...) ou encore le BPJEPS.

Encadré 1 : Les formations des animateurs

- **Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)** et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA et du BAFD sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du ministre chargé de la jeunesse. La formation se décline en trois grands volets : un stage théorique, un stage pratique et une session d'approfondissement ou de qualification, obligatoirement dans cet ordre. Il faut avoir impérativement 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation

Le stage théorique, dit de "formation générale". La 1^e étape doit durer un minimum de 8 jours (consécutifs ou non mais sur une période de 2 mois au maximum). L'objectif est d'aborder de façon "théorique" tous les aspects de la fonction d'animateur : responsabilité face à un groupe, réglementation, connaissance de l'enfant et du jeune, etc. Mais c'est aussi l'occasion d'apprendre toute une série de jeux et techniques manuelles réutilisables sur le terrain. Tout en testant son goût pour la vie en collectivité... qualité indispensable pour encadrer ce type de centres.

Le stage pratique. Il doit durer au minimum 14 jours, dans un séjour de vacances, un accueil de loisirs, un accueil de jeunes ou un accueil de scoutisme régulièrement déclaré. Ce stage peut être rémunéré. Il peut se dérouler dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif, d'un contrat de travail, comme bénévole ou volontaire.

La dernière phase fait l'objet d'un **choix entre session dite "d'approfondissement" (6 jours au minimum) et session dite "de qualification" (8 jours au minimum)**. Il s'agit respectivement d'approfondir les aptitudes acquises lors des 2 stages précédents, ou de se spécialiser dans un domaine particulier (seules les qualifications en voile, canoë-kayak, surveillance de baignade et activités de loisirs motocyclistes existent pour le moment). Depuis la réforme de la formation, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007, il est désormais possible de passer son "BAFA 3" à l'étranger. Au final, le diplôme du BAFA est délivré par le jury de la DDJS (délégation départementale de la jeunesse et des sports) de sa résidence.

- BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Créé en 2001, le BP JEPS (niveau IV) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Ce diplôme est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier. La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les [directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale](#). Le diplôme est délivré par la voie des unités capitalisables (UC) ; ou la validation des acquis de l'expérience ; et / ou un examen composé d'épreuves ponctuelle (pas encore mise en œuvre). Le BPJEPS est composé de 10 UC. Il est préparé soit par la formation initiale, soit par l'apprentissage, soit par la formation continue. **En formation initiale, la durée minimale en centre de formation est de 600 heures.** Peuvent faire l'objet d'une demande de validation des acquis de l'expérience, l'ensemble des activités salariées, non salariées ou bénévoles exercées de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans et en rapport avec le diplôme. Le BP prépare aux métiers d'animateur (dans la spécialité), dans une association, un club sportif, une entreprise, une collectivité territoriale.

Les spécialités du BPJEPS :

Dans le secteur sportif : Activités aquatiques ; Activités équestres ; Activités gymniques, de la forme et de la force ; Activités nautiques ; Activités physiques pour tous ; etc.

Dans le secteur de l'animation : Activités du cirque ; Animation culturelle ; Animation sociale ; Loisirs tous publics ; Techniques de l'information et de la communication

- **Le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) "Animateur périscolaire"** est inscrit sur la liste des diplômes équivalents au BAFA., depuis juin 2010. Un CQP est un diplôme créé et délivré par les

professionnels d'un domaine. Il n'est donc pas géré par l'Etat comme le BAFA ou le BPJEPS. Dans l'animation; l'organisation qui gère ces diplômés est la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de l'Animation (CPNEFA). Les CQP sont normalement destinés à combler un vide : c'est le cas du CQP "Animateur périscolaire" qui se positionne entre le BAFA et le BPJEPS

La formation au CQP "Animateur périscolaire" : Il s'agit d'une formation en alternance d'environ 400 heures qui comprend 3 modules :

Module 1: Accueillir les enfants dans les temps de loisirs périscolaires.

Module 2: Concevoir un projet d'activités.

Module 3: Conduire des temps d'animation péri et extra scolaires en direction des publics enfants et adolescents. Ces modules sont inspirés de deux unités de la formation Bpjejs. D'ailleurs la possession du CQP "Animateur périscolaire" permet de valider directement l'unité capitalisable 5 (UC5) "préparer une action d'animation de loisirs pour tous publics" et l'unité capitalisable 9 (UC9) "maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation de loisirs tous publics" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "loisirs tous publics" (arrêté du 18 mai 2010).

Le CQP "Animateur périscolaire" est récent puisque les premières formations ont été organisées en 2009. Il est reconnu par la convention collective nationale de l'animation (avenant n°132 du 09/03/2010). Son intitulé peut laisser croire qu'il ne s'adresse qu'à des animateurs travaillant sur les temps périscolaires mais il est en fait adapté également aux animateurs des temps extrascolaires (centres aérés du mercredi et des vacances scolaires). **La mise en place de cette qualification est un nouveau pas vers la professionnalisation du métier d'animateur puisqu'il offre une qualification à des animateurs professionnels qui ne possédaient bien souvent que le BAFA.**

Enfin, notons qu'en dehors des activités périscolaires proposées dans le cadre scolaire, certaines associations proposent de prendre le relais : elles assurent un temps périscolaire pour les enfants, en pouvant parfois les chercher et les accompagner de l'école aux locaux de l'association ou encore au domicile de l'enfant. Ces expériences restent cependant limitées, même si elles sont significatives du souci grandissant pour de nombreux parents (surtout des mères) de trouver une solution périscolaire, pas trop coûteuse. Ces intervenants sont parfois bien formés (voir l'expérience Gepetto), mais il n'y a pas toujours cette garantie.

Encadré 2 : Paris, un modèle de développement du périscolaire

Paris a développé un service périscolaire particulièrement important.

Une charte éducative des activités périscolaires couvre les enfants de 3 à 16 ans, ce qui est assez rare (au-delà des 14 ans habituels). Dans l'édito de cette charte, on note : « Les activités proposées associent tous les enfants, sans distinction ni aucune forme de discrimination. (...) La laïcité régit l'organisation de l'école de la République et des activités éducatives ou de loisirs proposées par les collectivités locales (...). L'accompagnement par des professionnels attentifs, qualifiés et bienveillants est indispensable.

Sur le temps périscolaire, les enfants sont pris en charge à l'interclasse à midi et le soir après l'école. Encadrés par des animateurs et des agents spécialisés des écoles (ASEM), les repas de midi sont normalement conçus pour favoriser le goût des enfants. Le soir, des études surveillées et des ateliers bleus culturels, scientifiques ou sportifs sont proposés en primaire et des goûters offerts en maternelle.

La ville de Paris a également mis en place un dispositif d'accompagnement à la scolarité pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans les apprentissages.

Les clubs « coup de pouce » ont pour objectif d'aider les enfants de cours préparatoire, (1^{ère} année d'école primaire, après la maternelle) ; fragiles scolairement, à réussir l'apprentissage de la lecture par un temps de contact supplémentaire et différent avec l'écrit.

Les ateliers lecture Expression Mathématiques (ALEM) destinés aux élèves de CM2 (dernière année du primaire, avant le collège), visent à favoriser l'expression, l'autonomie et à consolider les apprentissages du français et des mathématiques. Les ALEM permettent à l'enfant de réinvestir, dans un autre contexte que celui de la classe, les acquisitions, les comportements et les valeurs de l'école. Cette action est prolongée en 6^{ème} (1^{ère} année de collège) par la mise en place d'ateliers français mathématiques (AFM6), qui bénéficient d'un suivi en petit groupe.

Le programme « action collégiens » constitue une aide personnalisée pour favoriser l'intégration des collégiens en difficulté, par un accompagnement sur le temps périscolaire et extrascolaire (week-end et vacances). Ce programme offre une aide aux devoirs, à l'orientation, un accompagnement socio-éducatif au collège, dans le quartier. De même des projets sont proposés par les jeunes, financés par le département, en vue d'activités culturelles, sportives et de loisirs, le soir et le mercredi après-midi.

Les centres de loisirs fonctionnent dans toutes les maternelles et dans la plupart des écoles primaires. L'accueil se fait à la demi-journée ou à la journée, les mercredis et les vacances scolaires. L'été, des espaces verts sont aménagés pour les enfants et des courts séjours de vacances sont organisés. En appui aux centres de loisir, les centres de ressources permettent aux enfants de s'initier à des activités innovantes : arts plastiques, image, informatique, musique, jardinage, éducation au goût... Des activités d'animation gratuites sont également proposées dans une soixantaine d'écoles primaires le samedi matin (qui était avant du temps scolaire à Paris.)

Le midi : environ 6 000 permanents et vacataires de la ville s'occupent de 100 000 enfants entre 11h30 et 13h30 (soit 1 animateur pour 15 enfants en maternelle et 1 animateur pour 32 élèves du primaire). La ville a consacré 10 millions d'€ pour améliorer la qualité des repas et l'encadrement des enfants. Après le repas, des activités sont proposées : bibliothèque, espace premiers livres...

Le soir : en maternelle, un goûter récréatif est offert aux enfants de 16h30 à 18h30, c'est un moment de détente où sont proposées des activités ludiques et éducatives. En école primaire, 23 000 élèves suivent l'étude surveillée de 16h30 à 18h. Après un moment de détente et de goûter, les élèves sont répartis en classe pour faire leurs devoirs.

Les ateliers bleus sont proposés en primaire. C'est une alternative aux études surveillées. Il s'agit d'une activité de 16h30 à 18h sur 30 séances annuelles. Les ateliers bleus culturels accueillent 12 à 20 enfants dans le domaine de l'art du spectacle ; de la musique ; de l'anglais ; des arts plastiques ; de la culture scientifique et du mode de l'image. Les ateliers bleus sportifs accueillent de 12 à 20 enfants pour des sports collectifs (football, basket, flag football, volley, hand..) ; des sports de raquettes (tennis, badminton, tennis de table) ; des sports de combat (judo, karaté, escrime, lutte...) ; des sports individuels (rollers, gym, natation...) ; le cirque, la danse, les sports de l'esprit (échecs, dames...). Sur les 345 écoles, 830 ateliers bleus culturels et 1460 ateliers bleus sportifs fonctionnent. Ce sont des associations de loi 1901 qui assurent ces activités avec l'accord des services de la ville.

Le mercredi et les petites vacances scolaires : des centres de loisirs sont ouverts dans la plupart des écoles (maternelles, primaires et dans certains collèges pour des enfants de 14-16 ans). Il s'agit d'activités artistiques, culturelles, sportives et de plein air. Il s'agit parfois de modelage, vidéo, théâtre, vélo... Certaines activités peuvent être à l'extérieur des locaux : pique-nique en forêt, visites de musées, sorties culturelles...

Un samedi matin sur deux : certaines écoles reçoivent les enfants le samedi matin, car avant, la semaine était sur 5 jours. Afin de permettre aux parents sans solution de garde d'assurer un accueil ce jour-là, les centres sont parfois ouverts.

L'été : 282 centres de loisirs et 23 espaces nature accueillent des enfants de 3 à 13 ans, de fin juin à mi-août. Des projets ludiques ou culturels et sportifs sont réalisés (réalisation d'un film, d'une pièce de théâtre, sport dans la nature...). Certains centres proposent même des séjours de 2 à 5 jours à la mer ou à la campagne. Les vacances Arc-en-ciel permettent ainsi à 7 000 jeunes de 4 à 16 ans de quitter de Paris pour des séjours de 5 à 12 jours

3.2.3 Flexibility

A Paris, les horaires du périscolaire sont : de 8h20 à 18h30 pour les maternelles ; de 8h20 à 18h pour le primaire. Pour les petites vacances et le mercredi, les enfants peuvent être accueillis en demi-journée.

Mais, de façon surprenante, des horaires plus flexibles existent parfois dans des communes rurales, plus isolées, comme le montre l'exemple de la commune de Montrodât en Lozère, au centre de la France où l'amplitude horaire va de 7h à 19h soit 12 heures par jour ! Normalement, les enfants ne restent pas la totalité de ce temps, les besoins étant surtout du matin (mais parfois du soir, selon les horaires de travail des parents). Cependant, rien n'empêche un enfant de rester les 12 heures consécutives dans l'école, ce qui arrive rarement... Observons que la flexibilité des horaires offertes dans cette école est exceptionnelle, il s'agit d'une commune qui a eu une volonté de faciliter le développement du périscolaire, on peut être lié ces choix au fait que le Maire est lui-même professeur des écoles...

Le périscolaire à la Commune de Montrodât, 1186 habitants d'après Monique Galière et Patricia Brassac
L'école comprend 6 classes maternelles et élémentaires : 114 élèves, dont 78 familles.

Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) de Montrodât est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, résidant sur la commune. Par dérogation départementale, l'école accueille **les enfants à l'âge de 2 ans**. Et même si il n'y a plus de cartes scolaires, l'école n'accepte les enfants venant d'une autre commune, qu'avec accord du Maire de Montrodât, puis celui du Maire de la commune d'origine, tout cela est négocié avec arguments et refus de la mairie d'origine de participation financière et impossibilité d'obtenir un circuit de ramassage.

Horaire du CLSH :

Les jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi et les mercredis de rattrapage : **de 7 h à 8 h 45 et de 16 h 30 à 19 h.**

La garderie du matin accueille de manière variable de 15 à 24 enfants (soit entre 13 et 21%) et le soir, de 10 à 15 enfants (9 à 13%), sans inscription préalable et pour la durée qui convient aux parents. En général, les variations sont liées à leurs horaires de travail, ils sont " du matin " ou "du soir ".

Le mercredi de 7 h à 19 h, pour 6 enfants, en moyenne 5% des enfants)..

Pour les petites vacances scolaires (exceptées celles de Noël) : de 7 h30 à 19 h, en regroupement avec le CLSH d'une autre école voisine mais dans leurs locaux, les familles de Montrodât accompagnant leurs enfants sur l'autre commune : 12 enfants en moyenne (10% des enfants).

Une seule animatrice assure la garderie, avec un BAFA, en cas de problème, la mairie part du principe qu'il y a toujours quelqu'un sur l'école pour aider, en cas d'urgence (femme de ménage, enseignante, cantinière). Pour les vacances, deux animatrices, une de chaque commune.

Aucune contrainte ou obligation, pour les parents, pour pouvoir utiliser les services de garderie et de cantine.

L'accueil, à la garderie du matin ou du soir, se fait sans inscription. L'animatrice est là et attend.

Le mercredi, sans inscription, aussi, mais en général, les parents préviennent et l'animatrice peut partir s'il n'y a plus d'enfants.

Petites vacances scolaires, avec inscription aux préalables, un programme est proposé aux familles.

Repas de cantine, au jour le jour !

Il y a donc une flexibilité des horaires scolaires et périscolaires assez élevée en France : de 3 ans à 16 ans, les enfants peuvent être reçus près de 10h par jour (voire 12heures !) ; tous les jours, y compris parfois le samedi matin (un sur deux à Paris) ; les vacances scolaires... Cela donne une marge importante de souplesse pour les parents, même si pour les enfants, cette flexibilité est parfois difficile (levées très tôt 6 jours par semaine, peu de vrais repos, même si ces centres offrent des activités de loisir...). C'est pourquoi une autre solution, très expérimentale a été proposée : l'accueil en relais permet d'avoir un intervenant qualifié au domicile de l'enfant et d'assurer le relais vers l'école, sans avoir à sortir ou rentrer à des heures atypiques.

Encadré 3 : Gepetto (Garde d'enfants pour l'équilibre du temps professionnel, du temps familial et son organisation)

GEPETTO est une formule baptisée par la CNAF "Accueil en Relais" qui agit en complémentarité des autres modes de garde existants: assistantes maternelles, crèches, garderies, accueils périscolaires et travailleuses familiales. Ce mode de garde intervient 7 jours sur 7, de jour comme de nuit au domicile des parents, pour des enfants entre 0 et 13 ans. La famille paie selon ses revenus. Les interventions sont effectuées par des professionnel-le-s de l'enfance (éducatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance) et se font en complémentarité de l'offre de garde déjà existante sur le territoire. A ce jour, "l'Accueil en Relais" GEPETTO entre dans le Contrat Enfance et Temps Libre des communes qui bénéficient de ce mode d'accueil innovant

L'Accueil en Relais GEPETTO s'adresse tout particulièrement aux familles dont les parents ont des horaires décalés (très tôt le matin, tard le soir, la nuit, le week-end...), des déplacements professionnels ou des déplacements en formation...

3.2.4 Affordability

Les tarifs des écoles maternelles et primaires sont fixés par les communes, et sont souvent progressifs, sur la base du calcul du quotient familial (le système d'imposition prend en

compte la taille de la famille et son revenu). Mais le coût supporté par les ménages varie selon les lieux : c'est le cas à Paris où une journée avec un repas varie de 0.45€ à plus de 12€ ; alors qu'à Montrodât, le tarif unique sera de 14€ mais se réduira si la famille a plusieurs enfants à l'école. Le repas varie à Paris de 0.13€ à 5€ alors qu'il est de 2.90€ à Montrodât, quel que soit le revenu du ménage.

Voici quelques exemples sur lesquels s'appuyer :

Les tarifs des centres de loisirs de Paris : Les tarifs sont appliqués en fonction d'un quotient familial calculé par la Caisse des écoles de l'arrondissement fréquenté, à partir des ressources du foyer. À défaut de présenter un justificatif de la Caisse des Ecoles le tarif maximum est appliqué. Pour les familles relevant du tarif 1, **la participation par enfant est plafonnée à 6€ par mois**. On note ainsi que pour une journée avec un repas (par exemple le mercredi), le coût s'échelonne de 0.45€ à 12.72€.

Tarifs des centres de loisirs parisiens pour l'année 2010-2011

Quotient familial	Tarifs	Centre de loisirs		Séjour Aventure
		une journée avec repas	une journée sans repas ou demi journée	une journée
QF inférieur ou égal à 234 €	Tarif 1	0,45 €	0,32 €	2,08 €
QF inférieur ou égal à 384 €	Tarif 2	1,89 €	1,05 €	4,20 €
QF inférieur ou égal à 548 €	Tarif 3	3,69 €	2,10 €	8,40 €
QF inférieur ou égal à 959 €	Tarif 4	5,45 €	3,21 €	10,76 €
QF inférieur ou égal à 1370 €	Tarif 5	7,83 €	4,28 €	15,05 €
QF inférieur ou égal à 1900 €	Tarif 6	9,94 €	5,42 €	18,49 €
QF inférieur ou égal à 2500 €	Tarif 7	11,32 €	6,52 €	19,57 €
QF supérieur à 2500 €	Tarif 8	12,72 €	7,72 €	20,90 €

Le tarif de la cantine à Paris : Jusqu'en septembre 2010, chaque arrondissement pouvait fixer comme bon lui semblait le prix du repas à la cantine. C'étaient les caisses des écoles (une par arrondissement) qui fixaient elles-mêmes leur grille tarifaire. Du coup, deux familles qui avaient exactement les mêmes revenus mais qui n'habitaient pas le même arrondissement pouvaient payer le repas à la cantine à des prix différents. A revenus identiques, le prix de ce repas pouvait varier selon l'arrondissement de 1.59 € à 2.60 €. Quant aux 40 collèges parisiens, ils proposaient un forfait pour tous les élèves, sans tenir compte de leur situation sociale. Votée lors du Conseil de Paris des 10 et 11 mai 2010, la réforme harmonisant le prix des cantines à Paris, établit une grille de tarifs unique pour l'ensemble des 20 arrondissements. **Elle fixe pour tous huit prix différents allant de 0.13 € (Tarif 1) à 5 € (Tarif 8)** par repas, le prix d'un déjeuner variant en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Véritable mesure de justice sociale, cette grille tarifaire unique, fondée sur les quotients familiaux, a mis fin à la disparité de traitement des familles parisiennes en raison de leur lieu d'habitation et rééquilibré l'effort financier demandé aux familles, notamment celles parmi les plus modestes. Ainsi, grâce à cette réforme, **65% des familles parisiennes ont vu le tarif de cantine de leurs enfants baisser**. Cette réforme a par ailleurs été validée le 17 décembre 2010 par le Tribunal Administratif. L'obstruction de certains Maires d'arrondissement, présidents des caisses des écoles des 6, 8, 15, 16 et 17èmes arrondissements, qui avaient refusé de l'appliquer a été condamnée. Le Tribunal leur a fait injonction d'appliquer sous délai de deux mois les nouveaux tarifs. Par conséquent, les familles concernées sont en droit de demander par courrier adressé à leur caisse des écoles que l'ensemble des repas d'ors et déjà

facturés depuis le 1er septembre 2010, soient recalculés conformément à la nouvelle grille tarifaire et que, le cas échéant, la différence leur soit remboursée.

La grille tarifaire entrée en vigueur dès le 1er septembre 2010. La voici :

le quotient familial	la tranche tarifaire	Prix d'un repas
Inférieur ou égal à 234 €	1	0,13 €
Inférieur ou égal à 384 €	2	0,84 €
Inférieur ou égal à 548 €	3	1,59 €
Inférieur ou égal à 959 €	4	2,24 €
Inférieur ou égal à 1370 €	5	3,55 €
Inférieur ou égal à 1900 €	6	4,52 €
Inférieur ou égal à 2500 €	7	4,80 €
Supérieur à 2500 €	8	5 €

Tarifs d'autres activités périscolaires à Paris d'après Catherine Boulanger

Tranche tarifaire	Classes de découverte	Etudes surveillées par trimestre	Ateliers bleus par trimestre	Goûters	Vacances arc en ciel
	Par jour	1 séance hebdo	1 atelier hebdo	Tarif à la séance	Par jour
1	1.15	2.10	2.10	0.15	2.05
2	3.47	4.20	8.40	0.30	5.20
3	8.11	9.45	16.85	0.65	10.40
4	9.48	13.97	25.80	0.95	13.87
5	13.06	18.31	34.43	1.25	18.21
6	14.55	20.65	43.47	1.35	23.79
7	15.82	22.81	50.60	1.50	33.58
8	17.26	24.18		1.55	46.28

Prenons deux exemples types :

- pour une famille très modeste (quotient familial inférieur à 234€ par mois) ayant 2 enfants scolarisés : les dépenses périscolaires se déclinaient ainsi (si les deux parents travaillaient à temps complet ou à deux horaires atypiques et n'avaient pas d'autres recours que le périscolaire) :

Dépense pour un mois normal d'école par enfant :

Repas : $16 \times 0.13 = 2.08$ €

Centre de loisir du mercredi : $4 \times 0.45 = 1.80$ €

Etudes surveillées sur la semaine : $4 \times 2.10 = 8.80$ € mais plafonné à 6€

Goûters : $20 \times 0.15 = 3$ €

Total : 12.88€ par enfant soit 25.76€ pour les deux

Dépense pour les vacances scolaires :

8 semaines dans l'année + 3 semaines d'été :

Centres de loisir : dans l'année, déjà plafonné à 6€ ; donc seulement 3 semaines d'été supplémentaires : 6€

Total par enfant sur l'année : 10 mois x 25.76 + 6€ (été) = 256.76€ par enfant soit 513.52€ pour deux enfants

Ceci correspond à une garde de 8h30 à 18h du lundi au vendredi, repas, goûter, congés compris (sauf 5 semaines)

Pour une famille aisée (quotient familial supérieur à 2500€) composée de deux enfants et ayant les mêmes horaires de travail :

Dépense pour un mois normal d'école par enfant :

Repas : $16 \times 4.80 = 76.80\text{€}$

Centre de loisir du mercredi : $4 \times 12.72 = 50.88\text{€}$

Etudes surveillées sur la semaine : $4 \times 24.18 = 96.72\text{€}$

Goûters : $20 \times 1.55 = 31\text{€}$

Total : 326.68 par enfant soit 653.36€ pour les deux par mois

Dépense pour les vacances scolaires :

8 semaines dans l'année + 3 semaines d'été : soit 11 semaines

Centres de loisir $55 \times 12.72\text{€} = 699.6\text{€}$

Total par enfant sur l'année : (10 mois x 326.68) + 699.6 (été) = 3 966.4€ € par enfant soit 7 932.8€ pour deux enfants

Ceci correspond à une garde de 8h30 à 18h du lundi au vendredi, repas, goûter, congés compris (sauf 5 semaines)

Le coût pour les familles s'échelonne de 513.52€ à 7 932.8€ pour deux enfants (soit un écart de 1 à 14).

Mais la part de revenu consacrée à cette dépense est presque la même : une famille modeste de deux enfants (d'un revenu annuel inférieur à 6 924€¹ (environ) avec des allocations familiales pour deux enfants) **consacre environ 7% de ses revenus au périscolaire ; une famille aisée (d'un revenu annuel supérieur à 88 500€) consacre environ 9% au périscolaire...**

Comment le quotient familial est-il calculé ?

Lorsque les aides sont accordées sous conditions de ressources, le quotient familial (QF), calculé en fonction des ressources annuelles de la famille et du nombre de parts, détermine l'octroi ou non de ces aides. Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{1/12 \text{ des ressources annuelles} + \text{les prestations versées par la Caf}}{\text{nombre de parts}}$$

Nombre de parts :

Couple ou personne isolée	2
1 ^{er} enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
2 ^{ème} enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
3 ^{ème} enfant à charge au sens des prestations familiales	1
Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé	+0.5

¹ Cf ci-joint le mode de calcul du quotient familial

Les tarifs forfaitaires à Montrodât (d'après Monique Galière et Patricia Brassac) :

La garderie : Toute demi-heure commencée est due en intégralité.

Matin :

de 7 h 00 à 9 h 00 :	3 €
de 7 h 30 à 9 h 00 :	2.35€
de 8 h 00 à 9 h 00 :	1.70€
de 8 h 30 à 9 h 00 :	1.05€

Soir :

de 16 h 30 à 17 h :	1.05€
de 16 h 30 à 17 h 30 :	1.70€
de 16 h 30 à 18 h :	2.35€
de 16 h 30 à 18 h 30 :	3€
de 16 h 30 à 19 h :	3.65€

Pour les enfants ne mangeant pas à la cantine, mais revenant avant 13 h 20 : 1.05€.

Mercredi : tarif à l'heure : 1.70€ + repas

Petites vacances scolaires : (Forfait à la journée, repas compris).

1 enfant	14.00€
2 enfants	24.00€
3 enfants	33.00€

Forfait pour 5 jours consécutifs : 1 enfant 50.00€ ; 2 enfants 90.00€ ; 3 enfants 125.00€

Cantine : Repas enfant à 2.90€

3.2.5 Attitudes

En France, le principe de la garderie est bien acceptée, car depuis fort longtemps les couples bi-actifs travaillant à plein temps sont nombreux. Donc les communes ont largement contribué à répondre aux besoins des familles. Il s'agit surtout des horaires de la journée, moins pour le mercredi où l'entraide, l'organisation des horaires des parents (surtout des mères) peut se mettre en place. En revanche, une partie des congés scolaires, notamment les petites vacances dans l'année constitue un vrai souci d'organisation pour les parents bi-actifs. En réalité, selon les revenus, les solutions de garde vont évidemment différer : pour les petits revenus, le recours au périscolaire sera beaucoup plus fréquent ; tandis que les ménages aisés auront recours à des formules mixtes : gardes payantes à domicile ; activités hors écoles accompagnées par un tiers personne rémunérée...

Les motifs du recours à la garde périscolaire : le facteur le plus courant pour expliquer le recours au périscolaire est donc lié au travail des parents. En effet, lorsqu'un des parents est au domicile (inactif ou chômeur), le recours baisse nettement : les écoliers sont trois fois moins nombreux que les autres à fréquenter la garderie ou à manger à la cantine. Ceci s'explique aussi par la politique de certaines communes, qui devant l'afflux de demandes pour la cantine ont exigés de prouver que les deux parents soient actifs occupés.

- Quand les deux parents travaillent, ce sont les horaires de la mère, beaucoup plus que ceux du père qui expliquent le recours au périscolaire. Les deux tiers des écoliers dont la mère travaille à temps complet mangent à la cantine (seulement 34% quand la mère travaille moins de 20h).
- Le trajet entre le domicile et le travail de la mère joue également : au-delà de 20mn de transport, le recours au périscolaire augmente.
- Le fait d'être en ville, surtout sur la région parisienne, accroît ce recours : en zone rurale, les voisins, proches ou grands-parents interviennent plus souvent.

3.2.6 New developments

En France, le développement des activités proposées en périscolaire est recherché. Autrefois, seules les « études surveillées » fonctionnaient. De même, on parlait de « garderie » et non d'ateliers éducatifs. On peut donc dire que l'amélioration de ces services est un des points les plus importants. Or, dans les grandes villes, les besoins ne sont pas tous satisfaits : par exemple les ateliers bleus ne couvrent pas toute la demande et un système de roulement est mis en place pour permettre aux enfants d'y accéder à tour de rôle.

Le recours au secteur associatif est aussi de plus en plus important dans ce domaine : certaines associations jouent le rôle attendu de l'éducation nationale et assure le relais entre l'école et les familles ayant des horaires de travail importants.

Enfin, la question des adolescents est de plus en plus importante : trop « vieux » pour être dans une « garderie ou études surveillées », trop jeunes pour être livrés à eux-mêmes à la fin des cours du collège, de nombreux jeunes se retrouvent pourtant dans la rue, en groupe, et font l'objet de nombreuses critiques, accusations, plaintes, notamment dans les quartiers difficiles des villes. De nombreuses tentatives, pas toujours réussies, ont été tentées pour répondre aux besoins de ces jeunes. Des associations nombreuses tentent de les accueillir, comme « ADOS » (association de dialogue et d'organisation scolaire) à Paris, qui reçoit 350 jeunes d'un quartier difficile du 18^e arrondissement « la Goutte d'or ». Avec une grande équipe de bénévoles, cette association offre un soutien scolaire, des activités sportives, culturelles à des jeunes (la moitié étant des ados).

3.3 Debate

Les parents rencontrent encore des difficultés d'organisation, y compris dans une ville comme Paris : il s'agit en particulier du problème du matin : alors que d'autres communes accueillent les enfants avant 8h20, à Paris ce n'est pas le cas ; or les temps de transport des parents nécessitent bien souvent de partir avant 8h20. Les parents sont donc parfois obligés de trouver des solutions informelles : voisins, enfants allant seuls à l'école...

Certes, depuis l'existence du contrat éducatif local (voir plus loin), les collectivités territoriales s'impliquent fortement pour trouver des réponses aux demandes des parents. Mais on assiste à une forte hétérogénéité des solutions proposées, que ce soit dans l'amplitude horaire (matin ou pas, jusqu'à 18h ou 19h ?) ou dans le coût supporté par les ménages : le périscolaire (et le déjeuner) doit-il correspondre à un coût moyen ou plutôt être progressif en fonction des revenus des ménages ? Doit-on prendre en compte la taille des ménages (le coût étant dégressif avec le nombre d'enfants) ?

Nous avons constaté qu'il n'y a pas de réponses uniques à ces questions. La seule caractéristique commune à toute la France, c'est encore et toujours le rôle joué par les parents et surtout la mère : même si des solutions collectives sont offertes aux enfants, il va sans dire que l'ensemble des besoins existants pour des familles dont les deux parents travailleraient à temps complet ne peut être couvert par le système éducatif. Bien souvent ce sont les mères qui vont adapter leurs horaires, leur organisation professionnelle pour couvrir ces besoins. Si le ménage est aisé, d'autres modes d'accueil rémunérés seront superposés en plus de l'école et de la garderie. On peut en revanche s'inquiéter pour les ménages bi-actifs peu aisés qui ne trouveraient pas de solution : des enfants sont parfois livrés à eux-mêmes, l'entraide fraternelle étant nécessaire, même entre petits.

4. Childcare services: research, policies and challenges

Peu de travaux et d'études portent directement sur les enjeux du périscolaire. En revanche, beaucoup de débats ont lieu sur les rythmes scolaires en lien avec l'échec scolaire qui pose de gros problèmes en France. En effet, on accuse le système scolaire d'être inadapté aux besoins des enfants, mais de correspondre davantage aux souhaits des parents (week-ends libres) ; aux exigences des enseignants (congés scolaires d'été longs) ; voire du tourisme (répartition des vacances scolaires sur l'année).

C'est pourquoi en 2008, une réforme des temps scolaires a été à nouveau proposée (passage de la semaine de 5 jours à 4 jours). Comme l'a déclaré le Ministre de l'éducation nationale, : « A l'heure où les pays développés cherchent à comparer la performance de leurs systèmes éducatifs, la France ne peut rester insensible aux rapports officiels et aux évaluations internationales qui soulignent, chaque année, la médiocrité des résultats de son école primaire. Dans un pays qui investit autant de confiance et de moyens dans son système scolaire, il n'est pas concevable que **15% des élèves quittent aujourd'hui l'école avec de graves lacunes** dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul. Diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité : tels sont les résultats que j'attends de la réorganisation du temps scolaire et de la réécriture des programmes du primaire »

De façon indirecte, différents objectifs de la politique d'accueil des enfants existent même s'ils ne sont pas mis en avant de façon explicite : il s'agit de favoriser la fécondité, ce qui en France est vérifié : l'existence de modes de garde explique en partie le haut niveau de fécondité en France même si les besoins ne sont pas totalement couverts. De plus, permettre le maintien de l'activité des femmes en aidant à la conciliation vie professionnelle et vie familiale est inscrit dans ces politiques familiales. Enfin, lutter contre la pauvreté est également un objectif.

4.1 Labour market achievements

De façon indirecte, le système français contribue à l'activité professionnelle des parents, en tout cas pour les enfants de plus de 3 ans : en effet, l'école maternelle est largement plébiscitée comme un moyen d'assurer le développement éducatif des enfants, mais aussi la possibilité de travailler pour les deux parents. De plus, la possibilité que les enfants restent toute la journée dans l'enceinte de l'école entre 8h et 18h30 voire au-delà, tous les jours de l'année, sauf le week-end, garantit aux parents l'accès à un emploi à temps complet. L'amplitude horaire est donc un point fort du système français, même s'il n'est pas généralisé et dépend des moyens de chaque commune.

Cependant, le nombre et l'âge des enfants ont toujours une influence négative sur l'activité féminine. Ainsi, selon les données de l'OCDE (familydatabase), le taux d'emploi global des femmes de 25 à 49 ans est de 77.6% mais seulement de 64.9% pour les mères d'un enfant de moins de 15 ans en 2008.

La présence d'un enfant de moins de 3 ans fait fortement chuté le taux d'emploi des femmes et il faut attendre que le plus jeune ait plus de 3 ans et entre en maternelle pour que les taux d'activité soient plus élevées (plus de 70%). De même, plus la famille est nombreuse, moins

les mères sont actives, surtout à partir du 3^{ème} enfant où 43% seulement sont en emploi. Ceci constitue une forte inégalité entre les parents, car pour les pères la situation est inversée : leur activité tend à augmenter avec la présence et le nombre de leurs enfants. Par ailleurs, parmi les parents isolés, seulement 69.9% des mères isolées sont en emploi, contre 81% des pères isolés (peu nombreux).

Taux d'emploi des mères selon l'âge du plus jeune enfant - 2008

Enfant de – 3 ans	Enfant de 3 à 5 ans	Enfant de 6 à 14 ans
58.6%	71.3%	66%

Source : OECD Family database

Taux d'emploi des mères selon le nombre d'enfants - 2008

1 Enfant	2 enfants	3 enfant et +
77.1%	67.9%	43%

Source : OECD Family database

Si l'on observe maintenant le modèle d'emploi parmi les couples avec enfants, on note que plus de 40% sont bi-actifs à temps complet, et 65% des couples travaillent (mais une partie d'entre eux (elles) sont à temps partiel). Autrement dit en France, la majorité des couples avec enfants travaillent, le modèle « d'un revenu et demi » est moins développé ; et celui du breadwinner (26%) non plus.

Employment pattern among couple families with children age 0-14

Both parents FT	1 parent FT+1 parentPT	1 parent FT	Neither parent in employment	other
41.4	24.2	26.1	4.1	4.3

Source : OECD Family database

De plus, on constate que les heures de travail des parents sont longues en France et ne sont pas toujours compatibles avec l'organisation scolaire. C'est surtout le cas des pères (plus de 30% travaillent plus de 45h par semaine). Mais plus de 20% des mères travaillent plus de 41 heures hebdomadaires, ce qui est loin des 24 ou 26 heures scolaires... on observe ici qu'il y a peu de différence selon l'âge des enfants : l'école maternelle offrant à peu près les mêmes horaires pour les enfants dès 3ans.

Répartition des horaires de travail des parents

	Parents avec enfants de 3 à 5 ans				Parents avec enfants de 6 à 14 ans			
	1-29h	30-39h	40-44h	45+	1-29h	30-39h	40-44h	45+
femmes	21.8	55.9	11.5	10.8	25.4	51.9	11	11.7
hommes	2.7	48.3	16.3	32.7	3.7	47.6	17	31.7

Source : OECD Family database

Enfin,, le coût de la garde périscolaire est aussi largement pris en compte : du point de vue de l'Etat, il est rappelé : « on veillera à ce qu'aucun enfant ne soit écarté, pour des raisons économiques, des activités proposées, *l'objectif étant de tendre vers la gratuité* ». Ainsi, bon nombre d'activités sont gratuites (aide personnalisé par exemple) ou le système du quotient familial est appliqué, l'objectif étant d'aider les enfants les plus pauvres. La contribution de différents ministères est prévue dans ces projets (ministère de l'éducation nationale, de la culture, de la jeunesse et des sports...); mais aussi, les collectivités locales et enfin le bénévolat des associations ou des enseignants.

4.2 Child development

L'une des priorités du ministère de l'éducation nationale est de lutter contre l'échec scolaire et favoriser l'égalité des chances et le développement des enfants. Voici ce que déclare le ministère de l'éducation nationale à propos de la mise en place d'un contrat éducatif local sur les rythmes périscolaires (1998) : « la manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour **sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale**. Il convient donc de prévoir – en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture – une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux. (...) Les activités proposées aux enfants et aux jeunes visent, en particulier, **à compenser les inégalités qui subsistent encore dans l'accès à la culture et aux savoirs** et qui se creusent souvent pendant les temps où ils ne sont pas pris en charge ni par l'école, ni par leur famille ». Mais cet objectif affiché rencontre de nombreux obstacles et n'est pas assuré en totalité.

Ainsi, depuis la rentrée 2008-2009, l'école primaire connaît une nouvelle organisation du temps scolaire dans la journée, dans la semaine et dans l'année. L'enseignement se fait désormais du lundi au vendredi, le samedi matin étant rendu aux familles qui souhaitent dans leur très grande majorité disposer de deux journées pleines pour se retrouver avec leurs enfants. Avec cette nouvelle organisation de la semaine, la durée hebdomadaire de l'instruction obligatoire passera, pour tous les élèves, de 26 heures à 24 heures, soit un total de 864 heures d'enseignement par an, (ce qui reste bien au-dessus de la durée moyenne d'enseignement des pays qui obtiennent les meilleures performances scolaires dans les classements internationaux).

Des dispositifs d'accompagnement sont proposés **gratuitement aux élèves rencontrant des difficultés, en plus des 24 heures d'enseignement obligatoire** : il s'agit de l'aide personnalisée pour les enfants en difficulté (2h par semaine) ; de stages de remise à niveau sur les vacances scolaires et enfin de l'accompagnement éducatif qui constitue une réponse périscolaire aux enfants les plus fragiles (voir le point suivant).

4.3 Social inclusion

L'échec scolaire est souvent lié à des difficultés d'ordre économique, social, voire à l'incidence de l'origine (difficultés d'intégration, de langue, de cultures...). Afin de lutter contre ce type d'inégalités, des efforts importants sont consacrés à rééquilibrer l'accès aux services scolaires et périscolaires. Ainsi, sur le plan des dépenses, les familles défavorisées auront des possibilités d'accès à ces services à des prix soient très faibles, soient même gratuits. De plus, la politique d'éducation prioritaire correspond à des zones dotées de moyens supplémentaires et d'une plus grande autonomie pour faire face à des difficultés d'ordre scolaires, sociales et économiques, rompant ainsi avec l'égalitarisme traditionnel du système éducatif français (« donner plus à ceux qui en ont le plus besoin »). Les zones d'éducation prioritaires (ZEP) regroupent 8 836 écoles et collèges, répartis inégalement selon le territoire : 32% des établissements parisiens sont en ZEP contre 5% dans l'académie de Caen. En moyenne, il y a 21,3 élèves par classe en ZEP contre 23,8 ailleurs. Il y a 890 ZEP.

En termes périscolaires, trois nouvelles modalités ont donc été proposées depuis 2008 :

- il y a tout d'abord l'aide personnalisée de deux heures par semaine déjà présentée. Ces deux heures sont proposées aux écoliers qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. L'aide personnalisée est effectuée en petits groupes par l'enseignant de la classe, selon une organisation choisie par l'école.
- De plus, des stages de remise à niveau durant les vacances scolaires sont proposés aux élèves de CM1 et de CM2 rencontrant des difficultés en français ou en mathématiques. Trois sessions sont organisées durant les vacances scolaires : une semaine au printemps, la première semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été. Les stages de remise à niveau peuvent s'adresser aux élèves bénéficiant déjà de l'aide personnalisée. Ils se déroulent en petits groupes dans les écoles et sont encadrés par des enseignants volontaires du premier degré (payés en heures supplémentaires).
- **l'accompagnement éducatif** : Les écoles de l'éducation prioritaire mettent en place l'accompagnement éducatif, comme en collège. Ce dispositif propose aux écoliers qui le souhaitent une aide au travail et aux devoirs, mais aussi des activités culturelles, artistiques et scientifiques ou de la pratique sportive et linguistiques.

Ce dispositif est conçu pour les élèves volontaires : en 2008-2009 : 147 014 élèves d'écoles élémentaires de l'éducation prioritaire et 725 434 collégiens

Au collège, tous les élèves sont concernés mais les élèves de sixième sont prioritaires pour favoriser leur adaptation aux exigences du collège. Cet accompagnement est organisé tout au long de l'année. **La durée indicative est de deux heures, de préférence en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine.**

En 2009-2010, 5 183 collèges publics ont mis en place l'accompagnement éducatif. Cela représente 809 098 collégiens du public, soit près de **33 % des élèves des collèges** concernés, et 172 169 élèves des écoles élémentaires publiques de l'éducation prioritaire, soit **32,7 %**.

En collège, 62,1 % des heures sont consacrés à l'aide aux devoirs, 20.7% à une pratique artistique ou culturelle ; 10.4% à une pratique sportive et 6.8% à une langue vivante. Pour les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, l'aide scolaire représente 60.7% des heures : la culture 27.3% et le sport 12%.

Le taux moyen d'encadrement est de 1 intervenant pour 8 enfants (en collège ou en primaire).

Parmi les 98 000 intervenants dans les activités d'accompagnement éducatif au collège, on repère 63 % d'enseignants du second degré (y compris documentalistes) ; 19,8 % d'assistants d'éducation et assistants pédagogique ; 4,4 % intervenants d'associations agréées ; 3,8 % autres intervenants extérieurs (retraités, étudiants artistes, personnels des collectivités locales, parents d'élèves...). Parmi les 21 407 intervenants intervenus dans les écoles primaires d'éducation prioritaire, 71% sont enseignants ; 9 % assistants d'éducation ; 8,3 % autres intervenants extérieurs ; 7,3 % intervenants d'associations agréées...

On peut donc constater que cette forme de prise en charge périscolaire institutionnelle et gratuite connaît un certain succès. Il assure un suivi personnalisé pour les enfants en difficulté. Mais des critiques subsistent : tout d'abord, la réussite scolaire des plus défavorisés n'a pas réellement progressée. Par ailleurs, ce soutien est surtout orienté vers l'échec scolaire, moins vers l'épanouissement des enfants : est-on sûr qu'un enfant passant 6 heures en cours collectifs et 2 heures en accompagnement personnalisé par jour puisse réellement s'épanouir ? Ne doit-on pas comme certains le proposent raccourcir la journée de cours collectifs pour

laisser la place à des activités plus ludiques, culturelles et sportives dans l'après-midi ? Mais ici, un tel changement rencontre d'autres obstacles : qui encadrerait ces activités ? Comment feront les parents si ces activités ne sont pas dans les locaux et que les deux travaillent ?

4.4 Debate

La France investit dans ses modes d'accueil et d'éducation des enfants. Les données de l'OCDE placent d'ailleurs la France en tête puisque 3.7% du PIB est consacré aux familles (services, allocations ou crédits d'impôt). Divers objectifs sont présents et affichés : favoriser l'égalité des chances et lutter contre l'échec scolaire, favoriser l'activité des mères et l'articulation des temps ; maintenir un taux de fécondité élevé. Ces tendances sont très anciennes, puisque rappelons que l'école maternelle existait au 19^{ème} siècle, même si à cette époque les objectifs visaient avant tout le développement des enfants.

A la différence de nos voisins, et en dehors de certaines associations familialistes, le fait de confier ses enfants jeunes à une garde formelle ou informelle (du fait de la pénurie de la garde formelle) est socialement accepté. Au contraire, on critique souvent en France les longues journées scolaires des enfants, et ce dès la tendre enfance, puisque les modes d'accueil démarrent dès 3 mois (à la différence des pays nordiques où le congé parental est pris la première année). D'ailleurs l'activité salariée des femmes est ancienne et s'est faite d'abord à temps complet. Mais cette image très positive est en réalité plus complexe : des inégalités existent dans l'articulation entre temps professionnels et temps scolaires : même si le périscolaire formel, assuré par l'éducation nationale ou les collectivités locales, est important, il ne couvre pas tous les besoins des familles. C'est sur elles que reposent en fait cet équilibre : soit les familles ont des revenus limités et dans ce cas, ce sont surtout les mères qui chercheront des solutions afin d'assurer leur présence auprès des enfants et leur activité professionnelle. Le temps partiel, les horaires atypiques (le soir ou le week-end) permettront d'assurer cette équation. Parfois, pour ces faibles revenus, il n'y a pas de vraies solutions, et les enfants sont livrés à eux-mêmes (des enfants doivent parfois se lever et aller à l'école tous seuls par exemple).

Soit ces familles sont plus aisées, et le recours à des aides informelles permettront de faire « le joint » entre les temps professionnels des parents et le temps scolaire et périscolaire des enfants. Certains n'auront pas accès à l'école pour le périscolaire, mais à une baby-sitter, afin d'aller au parc, de se détendre, de rester chez soi et de se reposer après les heures de scolarité obligatoires.

Au total, ce sont les enfants des milieux défavorisés dont les deux parents travaillent qui passeront le plus de temps hors de chez eux (de 10 à 12 heures par jour) et subiront davantage de fatigue...

5. Summary and conclusions

La demande en matière d'accueil des enfants n'est pas couverte en totalité en France : en dehors du sujet de notre rapport, il convient de rappeler que le gros problème concerne les enfants avant 3 ans : seulement environ un enfant sur deux a une solution de garde formelle ou informelle et les besoins ont été évalués à 500 000 places d'accueil supplémentaires. Or contrairement aux annonces, le droit opposable d'accueil des enfants n'a pas été mis en place ; on annonce au mieux 20 000 places supplémentaires et bien au contraire on porte

régulièrement atteinte au système d'accueil français : ouverture de jardins d'éveil de 2 à 4 ans pour limiter l'accès à la maternelle avec des intervenants non enseignants ; baisse de l'entrée des enfants de 2 à 3 ans en maternelle ; augmentation du nombre d'enfants accueillis par les assistants maternels... . Par ailleurs, le congé parental couvert par le complément de libre choix d'activité de 500€ n'a pas été réformé. Or nous avons eu l'occasion, à maintes reprises, de dénoncer la discrimination que ce dispositif occasionnait à l'égard des femmes les plus modestes. Donc, avant même le problème du périscolaire, il conviendrait de remettre à plat les besoins d'accueil des petits enfants.

Quant aux enfants de plus de 3 ans, la France est dans une situation paradoxale : on dénonce à la fois les rythmes et les temps scolaires comme étant trop lourds pour les enfants, tandis que les parents ont souvent des difficultés à ajuster leur temps de travail sur le temps scolaire. Il est en effet très difficile de prendre en compte les intérêts de toutes les personnes impliquées par cette question : les parents (et en particulier les mères) ; les enfants ; les enseignants et l'Etat.

Par ailleurs, les objectifs assignés à la garde périscolaire sont aussi multiples et en partie contradictoires : veiller à l'épanouissement des enfants ; lutter contre l'échec scolaire ; lutter contre les inégalités sociales et l'exclusion ; favoriser la fécondité ; faciliter l'articulation des temps pour les parents et notamment pour les mères ; permettre aux femmes de travailler.

Comment prendre en compte tant d'objectifs et des besoins différents ? Les marges de manœuvre sont réduites. Il y a tout d'abord un volet concernant les moyens quantitatifs : permettre plus de souplesse dans les écoles pour les parents qui ont de vraies difficultés d'organisation (généraliser un accueil le matin et le soir par exemple). Cet accueil devrait être gratuit pour les revenus les plus faibles et permettre ainsi d'éviter que des enfants soient livrés à eux même sur ces heures. En même temps, cet accueil doit être amélioré : la fatigue des enfants doit être prise en compte, surtout dans des milieux défavorisés où les logements sont exigus et ne permettent pas aux enfants de se reposer suffisamment. Il conviendrait que des espaces soient aménagés dans ce sens (salle de repos, de jeux et de temps « calmes »...). On pourrait même suggérer que des lieux adaptés et réservés au périscolaire soient créés.

Certes, la lutte contre l'échec scolaire est très importante, mais il n'est pas sûr que d'ajouter des heures de cours supplémentaires soit la seule solution : développer durant la journée des heures réservées à un accueil personnalisé pour ces enfants seraient plus efficaces et permettraient que l'accompagnement éducatif soit davantage consacré à la culture et au sport donc à leur épanouissement en dehors du scolaire (inverser les temps : actuellement 60% éducatif et 40% culture : passer à 60% pour la culture et 40% pour l'éducatif). Mais évidemment ceci se heurte à une contrainte budgétaire de plus en plus forte : l'Etat a décidé de ne plus renouveler les départs à la retraite de tous les fonctionnaires, ce qui a déjà occasionné la suppression de 16 000 postes dans l'Education nationale. Or pour répondre à ces besoins, la présence de nouveaux personnels est plus que nécessaire.

Par ailleurs, même si l'Etat impose des règles dans ce domaine à travers l'éducation prioritaire, de fortes inégalités apparaissent entre collectivités locales dans la prise en charge de cette question : certaines ont conscience des difficultés rencontrées par les familles et leurs enfants et vont consacrer du personnel au préscolaire, mais d'autres ne jugeront pas cet axe comme prioritaire (par rapport au développement d'équipements sportifs par exemple). C'est donc également un choix politique.

De ce fait, les familles doivent se « débrouiller » par elles-mêmes pour couvrir une partie des besoins. Nous avons relevé que ceci se traduit par un risque d'inégalités supplémentaires : inégalités de genre, dans la mesure où ce sont les horaires de travail et la disponibilité de la mère qui seront avant tout requis ; inégalités sociales, dans la mesure où les ménages aisés prendront un autre mode de garde rémunéré, en plus des temps scolaires.

6. List of references

Anannion S, Bouer D, 2007, « Le temps périscolaire », *Etudes et Résultats*, DREES, n°611, novembre.

Circulaire n°98-144 du 9.7.1998, *Aménagement des temps et des activités de l'enfant : mise en place du contrat éducatif local et des rythmes périscolaires*.

OECD, 2010, (Regards sur l'éducation), *Education at a Glance 2010: OECD Indicator*, www.oecd.org/edu/rse2010

OECD Family database

Rapport de synthèse de Conférence nationale sur les rythmes scolaires, 2011, Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative, janvier.

Robert-Bobée I., 2010, Rythmes scolaires, activité féminine et démographie, intervention de la Dress à la conférence nationale sur les rythmes scolaires, décembre.